Île-de-France, Paris Paris 5 place Paul-Verlaine

Piscine de la Butte-aux-Cailles

Références du dossier

Numéro de dossier : IA75001116 Date de l'enquête initiale : 2023 Date(s) de rédaction : 2024

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Architectures du sport en Ile-de-France

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : piscine

Compléments de localisation

Milieu d'implantation:

Références cadastrales : . 2023 ED 113Informations d'accès en transport en commun : Métro 6 - Corvisart / Métro 7 -

Tolbiac / Bus 57, 67 - Verlaine

Historique

À la faveur de la présence d'un puits artésien foré dès 1866 et fournissant une eau à 28 degrés jaillissant au sommet de la Butte-aux-Cailles, la Ville de Paris envisage en 1898 la création d'un établissement balnéaire. En 1909, sont inaugurées 30 cabines de bains-douches. Dix ans plus tard, face au manque de piscine dans la capitale, l'architecte-voyer de la ville et architecte du Salon de l'Art nouveau de 1895, Louis Bonnier (1856-1946) est chargé d'agrandir les bains-douches et d'y adjoindre un bassin de natation.

Pour ce faire, Bonnier s'appuie sur des études réalisées sur les dernières piscines aménagées dans l'est de la France, en Belgique et en Allemagne. Tenant compte de leurs observations, il remodèle son projet et agrandit la taille du bassin à 33,33 m. De nombreux problèmes sont à résoudre, à l'instar de l'étroitesse de la parcelle ou encore du bâtiment de bains-douches auquel celui de la piscine doit s'accoler. La piètre qualité du terrain également requiert des fondations spéciales. Il faut en outre parer à l'indiscipline des baigneurs et disposer cabines, douches et pédiluves – dans lesquels ils rechignent au début à se rendre – de manière à rendre leur passage obligatoire et inévitable. Le nouvel établissement de la Butte-aux-Cailles est inauguré le 4 mai 1924, après trois ans de travaux. Inscrit au titre des Monuments historiques en 1990, réhabilité en 1991, il est restauré en 2014.

Dans la revue *L'architecte*, Bonnier s'explique en 1925 sur sa construction : « deux entrées distinctes ont été prévues : une pour le service des douches, l'autre pour la piscine ; elles sont séparées par un contrôle commun ». L'organisation de la façade principale doit rendre visible ce plan. Côté piscine, deux circuits indépendants mènent, l'un à la tribune des spectateurs située à l'extrémité du bâtiment ; l'autre, aux vestiaires, douches et bassins. À droite de la grande nef de natation, le « hall de déshabillage » avec cabines ; à gauche, les douches. Côté bains-douches, se trouvent la « salle de propreté », celle des groupements sportifs et scolaires et le service médical.

Premier exemple de ce type et déterminant la norme des piscines à venir, le bassin de natation est une cuve indépendante du reste de la construction, portée par une soixantaine de piliers. Le bassin est couvert par une voûte portée par sept arcs en plein cintre de béton armé et éclairé par la lumière du jour arrivant par les coupoles en dalles de verre, les fenêtres percées au-dessus des arcs et les grands tympans vitrés.

Afin de « donner une sensation de netteté et de propreté », le sol et les murs sont recouverts de céramique blanche, avec quelques rehauts de couleur. La céramique bleue du bassin doit permettre de détacher « en blanc le corps des nageurs ». Comme le pédiluve n'est guère apprécié des utilisateurs, Bonnier fait inscrire dans la mosaïque : « salaud qui salit l'eau ». À l'extérieur, le bâtiment est reconnaissable à son parement de briques rouges. Économie, résistance, facilité d'usage, expression artistique sobre : voilà à quoi répondent les matériaux choisis pour cette construction.

Au début pointée du doigt par certains comme étant la « risée du monde architectural et sportif », la piscine de la Butteaux-Cailles demeure finalement le chef-d'œuvre de Louis Bonnier. Il met ici en place, pour la première fois en France, la séparation des cabines de l'entrée du bassin par la « salle de propreté ». La facilité d'entretien et la solidité des matériaux, l'aération abondante du bâtiment, l'isolation efficace et la distribution font de cet établissement un modèle de commodité. À cela s'ajoute le style particulier de Bonnier, subtil mélange entre rationalisme constructif faisant la part belle à l'Art Nouveau, goût régionaliste et fantaisie imaginative.

Période(s) principale(s): 1er quart 20e siècle

Dates: 1924 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Louis Bonnier (architecte, attribution par source), Ville de Paris (maître d'ouvrage, attribution

par source)

Statut, intérêt et protection

MH; 2; 3; 4; 5; 6

Protections: inscrit MH, 1990/07/31

En totalité.

Statut de la propriété : propriété publique

Illustrations



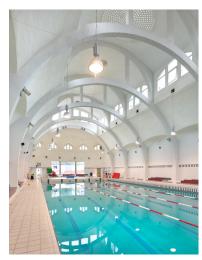
La piscine de la Butte aux cailles. Phot. Asseline Stéphane IVR11_20247500259NUC4A



La piscine de la Butte aux cailles. Bassin extérieur. Phot. Asseline Stéphane IVR11_20247500242NUC4A



La piscine de la Butte aux cailles. Bassin vu de l'abside. Phot. Asseline Stéphane IVR11_20247500249NUC4A



La piscine de la Butte aux cailles. Bassin vu depuis l'entrée. Phot. Asseline Stéphane



La piscine de la Butte aux cailles. Détail sur l'abside. Phot. Asseline Stéphane IVR11_20247500257NUC4A



La piscine de la Butte aux cailles. Vue générale depuis le balcon du bureau de direction. Phot. Asseline Stéphane IVR11_20247500260NUC4A

IVR11_20247500256NUC4A



La piscine de la Butte aux cailles. Vestiaires. Phot. Asseline Stéphane IVR11_20247500263NUC4A



La piscine de la Butte aux cailles. Détail d'une cabine. Phot. Asseline Stéphane IVR11_20247500266NUC4A



La piscine de la Butte aux cailles. Entrée principale. Phot. Asseline Stéphane IVR11_20247500237NUC4A

Auteur(s) du dossier : Tiphaine Gruson, Stéphanie Guilmeau

Copyright(s) : (c) La Manufacture du Patrimoine ; (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel



La piscine de la Butte aux cailles.

IVR11_20247500259NUC4A

Auteur de l'illustration : Asseline Stéphane

Date de prise de vue : 2024

(c) Stéphane Asseline, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



La piscine de la Butte aux cailles. Bassin extérieur.

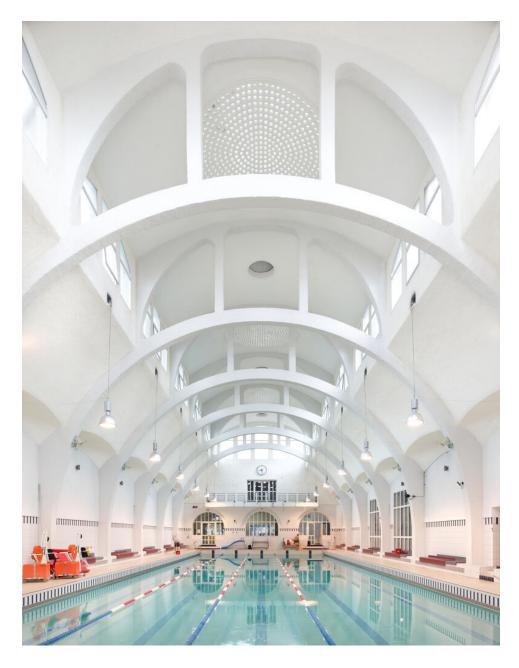
IVR11_20247500242NUC4A

Auteur de l'illustration : Asseline Stéphane

Date de prise de vue : 2024

(c) Stéphane Asseline, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



La piscine de la Butte aux cailles. Bassin vu de l'abside.

IVR11_20247500249NUC4A

Auteur de l'illustration : Asseline Stéphane

Date de prise de vue : 2024

(c) Stéphane Asseline, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



La piscine de la Butte aux cailles. Bassin vu depuis l'entrée.

IVR11_20247500256NUC4A

Auteur de l'illustration : Asseline Stéphane

Date de prise de vue : 2024

(c) Stéphane Asseline, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



La piscine de la Butte aux cailles. Détail sur l'abside.

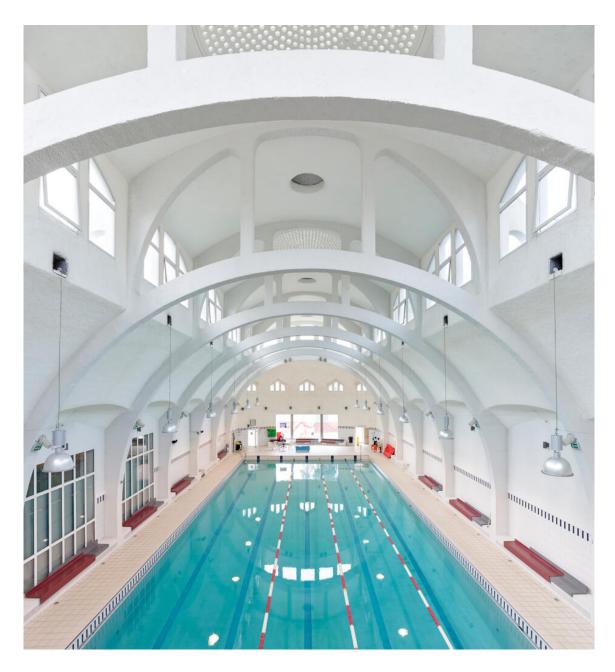
IVR11_20247500257NUC4A

Auteur de l'illustration : Asseline Stéphane

Date de prise de vue : 2024

(c) Stéphane Asseline, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



La piscine de la Butte aux cailles. Vue générale depuis le balcon du bureau de direction.

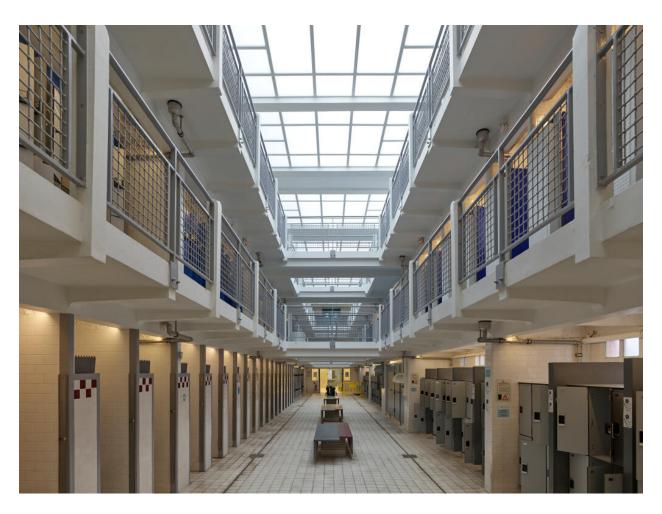
IVR11_20247500260NUC4A

Auteur de l'illustration : Asseline Stéphane

Date de prise de vue : 2024

(c) Stéphane Asseline, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



La piscine de la Butte aux cailles. Vestiaires.

IVR11_20247500263NUC4A

Auteur de l'illustration : Asseline Stéphane

Date de prise de vue : 2024

(c) Stéphane Asseline, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



La piscine de la Butte aux cailles. Détail d'une cabine.

IVR11_20247500266NUC4A

Auteur de l'illustration : Asseline Stéphane

Date de prise de vue : 2024

(c) Stéphane Asseline, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



La piscine de la Butte aux cailles. Entrée principale.

IVR11_20247500237NUC4A

Auteur de l'illustration : Asseline Stéphane

Date de prise de vue : 2024

(c) Stéphane Asseline, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation